

Devenir de la Médecine scolaire

Action intersyndicale
SNMSU / SNAMSPEN
Février 2024





Programme

- ▶ Contexte de santé des enfants et des adolescents
- ▶ Bilan du métier
- ▶ Actualités
- ▶ Proposition d'Actions

Contexte de santé des enfants et des adolescents

- ▶ **13 % des enfants de 6 à 11 ans** ont un trouble probable de santé mentale (Enabee 2023)
- ▶ **30 % des enfants de moins de 16 ans** n'ont pas de médecin traitant
- ▶ **Au moins 2 enfants par classe** sont victimes de maltraitance
- ▶ **8 % des enfants** ont un trouble dys, **6 %** ont un TDAH (stratégie TND 2023)
- ▶ **436 000 enfants** en situation de handicap sont scolarisés en établissement ordinaire (ministère de l'éducation nationale 2022)
- ▶ **5 % des élèves** bénéficient d'un PAI

Bilan des effectifs de professionnels

En septembre 2023:

- **743** médecins titulaires
- **106** médecins contractuels
- dont 85 médecins conseillers techniques

1369 postes budgétés
687 ETP vacants

D'après les données 2021:

- **265 médecins** en poste ont plus de 60 ans
- 500 médecins ont plus de 55 ans
- 15 recrutements par concours dont une majorité étaient déjà contractuels

→ **Panne dans le recrutement des titulaires comme des contractuels**

Prévisions

Rentrée 2024-2025 environ 500 médecins

Rentrée 2025 -2026 moins de 400 médecins

Faible attractivité

- **1607 heures travaillées** comme les autres médecins salariés,
- un salaire **le plus bas** de toute la profession médicale
- des **secteurs** de plus en plus élargis (plus de 30 000 élèves) et plusieurs départements sans médecin
- des **missions pléthoriques** irréalisables de plus en plus institutionnelles avec des injonctions de faire sans évaluation
- des **conditions de travail** dégradées

Si les pouvoirs politiques ne réagissent pas, le corps des médecins est appelé à disparaître rapidement

Actualités

- **Des rapports qui se succèdent et pointent les mêmes problématiques** (dernier rapport des inspections générales Juillet 2023)
 - ▶ 1. *Quelles missions doivent être confiées aux médecins scolaires ?*
 - ▶ 2. *Un fonctionnement et un pilotage à réformer*
 - ▶ 3. *Un choc d'attractivité du métier indispensable : rémunération indemnitaire ET indiciaire pour favoriser les recrutements de titulaires et améliorer les retraites*
 - ▶ 4. *Des moyens et conditions matériels à la hauteur des missions*
- **Aucune action coordonnée entre professionnels de l' EN et des compétences médicales ignorées**
programmes PHARe, santé mentale, compétences psychosociales
- **Des assises de pédiatrie qui n'aboutissent pas et ne semblent plus nous prendre en compte**
- **Pas d'audience syndicale pendant des mois puis une audience avec la conseillère santé du ministre EN avril 2023, puis avec le cabinet d'Elisabeth Borne en novembre 2023**
- **Le discours de politique générale du Premier Ministre** : Pas d'annonce sur la politique de santé scolaire, une prime et une revalorisation pour les personnels infirmiers et une demande d'un travail sur la revalorisation des personnels sanitaires et sociaux

**Toujours aucune réponse aux questions
soulevées par tous les rapports et soumises aux conseillers de la première
ministre par nos instances syndicales**

Action intersyndicale

Objectifs

- Recentrer notre exercice sur nos compétences médicales de façon éthique et déontologique pour plus de visibilité pour les familles et les équipes pédagogiques.
- Donner de la visibilité à notre métier au sein de la profession médicale afin de valoriser notre expertise
- Se mobiliser en s'appuyant sur notre expertise médicale pour obtenir des réponses institutionnelles

Actions

Ne donner un avis médical écrit et signé qu'après une consultation médicale de l'élève.

Réinvestissons la relation médecin/ patient , le conseil technique, la formation.

Le médecin est responsable des priorités médicales retenues et de l'organisation.

Réaffirmons notre travail de médecin de secteur ou de MCT auprès des familles et face à l'institution !

Action intersyndicale

Conditions de travail: matériel et humain

- ▶ refuser les déplacements sans les frais
- ▶ exiger des locaux décentes pour ces examens médicaux
- ▶ exiger des équipements en matériel médical et informatique conformes
- ▶ exiger des temps de secrétariat
- ▶ refuser de pallier aux dysfonctionnements des circuits de prise en charge

Cadre réglementaire:

Il ne s'agit pas d'une grève administrative (*par exemple nous ne refusons pas de faire les travaux réglementés, les PAI, les PAP, les aménagements d'examen mais nous ne donnons un avis qu'après examen de l'élève*).

Tout certificat médical requiert déontologiquement et sur le plan légal un examen clinique (physique et/ ou psychologique).

Tout avis est l'équivalent d'un certificat.

Cet avis doit comporter la date de l'avis et la date de l'examen clinique.

Le cadre syndical est une garantie de protection (information de la hiérarchie, ...)

Merci pour votre attention

Temps de questions/réponses



**POUR LA SANTE DES ENFANTS ET L'AVENIR DE
NOTRE METIER**

**Agissons pour ne plus subir !
TOUS CONCERNES, TOUS MOBILISES !**

